



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Tarifs-bleus-dans-le-rouge-p-36>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°44 > **Tarifs bleus dans le rouge**

1er novembre 2009

Tarifs bleus dans le rouge

Il est passé cet été, en toute discrétion pendant que vous bronchiez sur la plage, une obscure réforme* des tarifs réglementés de l'électricité, les fameux tarifs bleus. Vous aurez sans doute entendu parler d'un petit 1,9 % d'augmentation globale. Vous aurez sans doute moins compris que votre abonnement de base allait faire un bond digne des trampolines de compétition. Car l'abonnement des petits consommateurs, abonnés à 3 kVA et 6 kVA (la plupart de ceux qui n'ont pas de chauffage électrique), augmente respectivement de 169 % et 24 %. Si vous trouvez la potion dure à avaler, attendez la suite. Car le plus étrange dans l'affaire, c'est que l'abonnement des gros consommateurs (9 kVA et au-delà), quant à lui, baisse. Allez donc trouver la logique de sobriété énergétique là-dedans !

En l'occurrence, le gros consommateur se trouve un peu dans la situation d'un fumeur dépendant à qui le tabacologue fournirait des cartouches de sa drogue préférée en duty free. Pour être juste, il faut ajouter que le prix du kilowattheure augmente d'un chouïa pour les gros consommateurs et baisse un peu pour les petits abonnés. Mais ça ne changera pas grand-chose à l'affaire, les sobres paieront pour les gloutons.

Il semblerait que les petits consommateurs n'intéressent pas vraiment EDF. De leur côté, les usagers économes et conscients du coût écologique de l'énergie sont nombreux à se désoler d'être alimentés par une électricité à 82 % nucléaire. Plusieurs dizaines de milliers de particuliers ont choisi l'an dernier de produire leur électricité grâce au solaire ou à l'éolien pour effacer leur facture (25 000 demandes de raccordement au réseau d'installations photovoltaïques en 2008). En outre, il existe une solution alternative, qui devient d'autant plus attractive que les tarifs d'EDF augmentent. Elle consiste à aller se fournir en électricité auprès de l'opérateur coopératif Enercoop. Ses prix sont compréhensibles et son courant, 100 % renouvelable.

Vincent Boulanger

Paru dans La maison écologique n°53 - 10/11- 2009

* Arrêté du 13 août 2009, relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. L'association CLCV propose un calculateur à télécharger pour mesurer l'impact des nouveaux tarifs sur votre facture :

www.clcv.org